



AVIATION SOCIETY



Notre site internet
AIRBUS-STAFF-ASSOCIATIONS.ORG

INFORMATIONS & ADHÉSIONS



REJOIGNEZ L' AVIATION SOCIETY



NOS ACTIVITÉS

HEURES DE VOL

- Les membres peuvent pratiquer le vol moteur, le vol en planeur ainsi que l'ULM : 3 axes au sein d'un certain nombre d'aéroclubs agréés de l'ex-région Midi-Pyrénées. Il est possible d'être inscrit dans plusieurs aéroclubs.

ÉCOLE DE PILOTAGE

- Une attention toute particulière est portée aux membres désireux d'apprendre à piloter. Selon le club choisi, l'élève bénéficiera d'instructeurs bénévoles qualifiés ou professionnels lui permettant de progresser vers le brevet de pilote privé dans de bonnes conditions. La durée de formation moyenne pour un brevet de pilote privé est d'environ 18 mois à 2 ans, mais en fonction de l'élève et de l'instructeur, elle peut se dérouler en 6 mois.

PARACHUTISME

- Il est également possible de pratiquer le parachutisme au sein des clubs agréés de parachutisme de l'ex-région Midi-Pyrénées et de s'entraîner à la chute libre dans la soufflerie verticale de Lézignan.

La liste des aéroclubs et clubs agréés peut être obtenue sur le site de la section.

ÉVÈNEMENTS SPECIAUX

- Sorties collectives (avion/ULM, planeur, soufflerie).
- Open Day (avion, planeur, parachutisme).

SOUTIEN AUX MEMBRES DE LA SECTION :

-Périodiquement (tous les 1 à 6 mois en fonction de la taille du club), les représentants de l'Aviation Society au sein de chaque club font parvenir au trésorier de la section un relevé de l'activité (heures de vol, Sauts) réalisée par les membres.

-La section Aviation apporte une contribution à hauteur de 40 % des frais d'heures de vol ou des sauts effectué(e)s et payé(e)s. Cette aide connaît un plafond par heure de vol ou saut ainsi qu'un montant maximal par pratiquant au titre de l'année considérée (1 400 €). Ce montant maximal est toutefois plus important (2 000 €) pour les élèves en cours de formation (seulement pour une première formation aviation, planeur ou ULM).

-L'aide apportée par la section ne saurait s'appliquer à des heures de vol ou sauts déjà subventionnés par un autre organisme. Seules les heures effectuées en tant que pilote ou élève-pilote seront prises en compte

-L'activité maximale prise en compte par la section équivaut à environ vingt heures annuelles pour un pilote breveté avion et environ trente-cinq heures pour un élève-pilote avion. Une contribution pour le parachutisme est attribuée de façon équivalente aux heures de vol avec la possibilité de réaliser 1 h maximum de soufflerie aux parachutistes ayant sauté dans l'année dans un des clubs agréés.

NB : Les membres extérieurs à Airbus SAS ne sont pas acceptés

NOS BÉNÉVOLES

Président Jacques Kuhl : jacques.kuhl@airbus.com

Trésorier Franck Andreini : franck.andreini@airbus.com

Secrétaires Florence Le Marchand : florence.le-marchand@airbus.com
Nicolas Garcia : nicolas.n.garcia@airbus.com



REJOIGNEZ L' AVIATION SOCIETY



COMMENT ADHERER

Pour nous rejoindre, vous devez être:

- **Membre de l'Airbus Staff Associations (AISA) - Saison 2025 - 2026 (5€)**
- **Membre Section AVIATION - Saison 2025 - 2026 (20€)**

1ère INSCRIPTION vous devrez obligatoirement venir au bureau de l'AISA et fournir :

- Une photo (prise de photo à l'AISA possible),
- Un certificat médical daté de moins de trois mois ou Class 2 PPL ou LAPL
- Nos CGA (Conditions Générales d'Adhésion + Droit à l'Image) complétées, datées et signées pour chaque personne souhaitant s'inscrire (Ouvrant-droit, ayant-droit : conjoints, enfants majeurs et mineurs...), sauf si renouvellement.
- Une cotisation annuelle (AISA) de 5 € en CB + AVIATION Society de 20 € en CB par personne, non proratisé.

Les documents médicaux et CGA sont disponibles sur airbus-staff-associations.org

RENOUVELLEMENT INSCRIPTION nous vous invitons à effectuer votre inscription en ligne sur via votre compte personnel Extraclub :

- Télécharger un certificat médical daté de moins de 3 mois ou Class 2 PPL ou LAPL
- Régler une cotisation annuelle (AISA) de 5 € en CB + AVIATION Society de 20 € en CB par personne, non proratisé.

Les retraités AIRBUS peuvent également adhérer à l'AISA dans les mêmes conditions que les Ouvrants-droit.

Le bureau de l'AISA se trouve au bâtiment de l'AISC, il est ouvert tous les jours de 13h00 à 17h00, fermé le mercredi.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de l'AISA :

ACCOUNT.STAFF-ASSOCIATIONS@AISC-AIRBUS.COM

